

NOUVELLE DONNE EN CÔTE-D'IVOIRE
Le VIII^e Congrès du PDCI-RDA
(9-12 octobre 1985)

Autant le dire tout de suite : assister, sur invitation, à ce type de manifestation politique, en dérogeant ainsi aux conditions habituelles du travail d'analyste, ne va pas sans poser quelques problèmes. Dans quelle mesure la prise en charge par les organisateurs — et quelle prise en charge (1) ! — ne conduit-elle pas à faire osciller l'art de l'observation entre l'aveuglement et la célébration ? Nous permet-elle, en d'autres termes, d'y être sans en être (2) ? Au lecteur, disposant de nombreux comptes rendus du même événement, de dire si la complicité s'est transformée en piège. On n'aura garde cependant de disqualifier trop rapidement le show que nous offre tous les cinq ans, à l'occasion de son congrès, le PDCI-RDA (Parti démocratique de Côte-d'Ivoire — Rassemblement démocratique africain) et la pertinence de son observation. Outre que le spectacle de la mise en scène du pouvoir enrichit toujours la connaissance des formes politiques (3), dans ces assises, suffisamment de « choses » ont été faites, annoncées et décidées, suffisamment d'informations ont été rendues accessibles par l'unité de temps et de lieu qui contraint à la promiscuité des personnes, pour rendre profitable la collecte de données (4). Au surplus, l'extrême facilité des relations qui s'y développent, la liberté des propos échangés hors tribune — puisque, en ce lieu, la parole est contrainte par le registre thématique légitime — les ajustements improvisés à la dernière minute atténuent considérablement le poids de la programmation et la rigidité organisationnelle de la manifestation. Ce n'est pas un monolithe et la directivité y est moins réelle qu'apparente : la parole autorisée qui se doit, entre autres, d'exalter la personne du leader ivoirien, n'est pas expansive au point d'interdire les apartés et les nuances intimes, les interprétations personnelles et les bruissements officiels. De sorte que si, au début des assises, il était permis de se demander si l'essentiel ne s'était pas passé ailleurs et aupara-

vant, c'est-à-dire lors du précongrès tenu à huis clos à Yamoussoukro, entre les militants du parti et les seuls préfets invités, le congrès d'Abidjan, tenu du 9 au 12 octobre 1985, ne s'est certainement pas réduit, aux yeux et aux oreilles d'observateurs attentifs, à une simple cérémonie d'enregistrement-légitimation de décisions déjà prises. On a eu ainsi l'assurance, *a posteriori*, que les précongressistes, entre le 25 et le 30 septembre, ont justifié la formule, énoncée par le ministre Alliali dans son discours d'ouverture, selon laquelle il fallait « laver le linge sale en famille » et qu'ils ont suivi le chef de l'État les invitant à discuter franchement le rapport de politique générale qu'il se proposait de prononcer lors du VIII^e Congrès : c'est bien dans ces séances préparatoires, suffisamment animées quelquefois pour déborder sur la nuit, que l'abandon de la formule d'une vice-présidence a été discutée et décidée. Le mérite des assises solennelles est de l'avoir suggéré.

Des travaux généraux du congrès, des intentions affichées et des résolutions arrêtées, on retiendra essentiellement que le pouvoir ivoirien, incarné peut-être plus que jamais dans son chef — dont chacun a pu constater la solidité physique et la verdeur intellectuelle (5) — s'oriente dans une triple relance : une ouverture diplomatique, tout d'abord, et sa fermeté nouvelle à l'égard du monde arabe ne saurait faire oublier la probable reprise des relations avec Israël et l'Union soviétique (6) ; une ouverture politique, avec l'élargissement notable du nombre de postes électifs ; une ouverture sociale et économique, avec un ensemble de mesures manifestant la volonté de ne pas perpétuer l'austérité qui prévalait depuis quelques années. La nouvelle donne opérée au cours du con-

(1) A notre connaissance un seul journaliste français, l'envoyé spécial du *Monde*, L. Zecchini, dans son article du 16 octobre 1985, a précisé que les deux cents représentants de la presse étrangère au VIII^e congrès étaient totalement pris en charge par le gouvernement ivoirien. L'identification du « financier » est moins évidente qu'il n'y paraît. Le premier taximan rencontré à l'extérieur nous a posé cette question à la fois décisive et banale : « Qui paie tout cela, qui paie votre séjour ? » On n'en finirait pas de trouver les vrais payeurs. Leur repérage dépend probablement de la connaissance ou de la représentation qu'on se fait du fonctionnement social : la Présidence, le gouvernement, l'État, la population, les Ivoiriens, les travailleurs de Côte-d'Ivoire, les paysans...

(2) « On sait l'obstacle à la connaissance scientifique que représentent tant l'excès de proximité que l'excès de distance et la difficulté d'instaurer cette relation de proximité rompue et restaurée qui (...) permet d'intégrer tout ce qu'on ne peut savoir que si l'on en est et tout ce qu'on ne peut ou ne veut pas savoir parce qu'on en est ». P. Bourdieu, *Homo Academicus*, Paris, Éditions de Minuit, 1984, p. 11.

(3) On songe ici, par exemple, au travail de J.-M. Apostolides, *Le Roi Machine*, Paris, Éditions de Minuit, 1981, 164 p.

(4) L'observation du VII^e congrès du PDCI, tenu en 1980, a donné lieu à une riche ethnographie politique dans le premier numéro de cette revue ; cf. J.-F. Médard, « Jeunes et aînés en Côte-d'Ivoire », *Politique africaine* 1, janv. 1981, pp. 102-113.

(5) Plus d'un s'est étonné de sa capacité à demeurer ainsi, des heures durant, dans son fauteuil placé en haut de l'estrade et la conférence de presse du 14 octobre, qui a duré plus de cinq heures et demie, a paru plus éprouvante pour les journalistes que pour celui qui l'avait convoquée.

(6) Israël a toujours été plus ou moins présent économiquement en Côte-d'Ivoire : l'hôtel Ivoire, par exemple, fut construit par une société à capitaux en provenance de l'État hébreux ; les futures relations renouées avec Moscou traduiraient politiquement la place occupée par l'URSS sur le marché ivoirien : elle est actuellement son 6^e client par suite des achats réguliers de cacao — bon an, mal an, elle enlève 15 000 tonnes.

grès, si elle a été évidemment autorisée par l'amélioration récente des résultats économiques et par le net redressement financier qui en est résulté, était devenue nécessaire pour calmer le jeu politique et social marqué depuis quelque temps par de sérieuses et multiples tensions.

Les tensions montent à Abidjan

La « conjoncture » dans laquelle s'est installée la Côte-d'Ivoire à partir de 1979 a représenté une rupture progressive mais non moins radicale avec les modes de régulation économique-politique jusque-là en vigueur dans la société. Si la solidité de ses conditions de prospérité a pu être mise en doute par les économistes sensibles au schéma de la dépendance, il demeure que la croissance générale obtenue jusque-là, bien qu'inégalement profitable aux uns et aux autres, avait permis de satisfaire les demandes les plus pressantes, de soulager le seul système politique et, par l'effacement du recours à la coercition, de le singulariser dans la région.

La brutale chute des cours du café et du cacao, à la fin de 1978, privant le pays de substantielles recettes, la hausse continue du dollar faisant rebondir le montant de la dette extérieure, dont la moitié est payée dans la devise américaine, de très mauvaises conditions climatiques culminant lors de la campagne agricole 1983-1984 où la récolte de café a représenté moins d'un tiers de la campagne précédente, ont fortement ébranlé les finances publiques, entamé les équilibres économiques extérieurs, diminué les revenus des populations rurales. La brutalité de la situation, jointe à de solides habitudes dépensières, a contribué à placer la politique économique et financière ivoirienne sous la surveillance vigilante du FMI et de la Banque mondiale. Et, par un mécanisme d'auto-production bien connu, les mesures édictées sous l'égide de ces deux organismes et placées sous la bannière doctrinale de la rigueur et de l'orthodoxie gestionnaires ont eu pour effet, en quelque sorte, de donner une nouvelle direction à la crise en la faisant apparaître sur le terrain social. Des crédits, dits d'ajustement structurel, n'ont été en effet obtenus qu'au prix d'une austérité mise en œuvre par le gouvernement ivoirien. Ce fut alors, avec la diminution régulière du Budget de fonctionnement, l'effondrement du Budget spécial d'investissement, l'arrêt des grands travaux d'équipement et d'infrastructure, la chute spectaculaire des commandes et des effectifs du secteur du bâtiment et des travaux publics. La lutte contre les malversations (illustrée par les scandales et/ou les procès de la COGEXIM, de la LOGEMAD, etc.), l'assainissement financier (suppression des baux administratifs, réforme des sociétés d'État, recensement des fonctionnaires, etc.), la restriction des programmes sociaux (soins hospitaliers devenus payants, bourses scolaires plus parcimonieuses, etc.) ont, entre autres, témoigné de cette politique qui apportait alors sa propre contribution au développement de la crise. Pendant ce temps, le chômage s'est considérablement amplifié, les salaires publics ont été figés, alors que l'inflation n'était pas stoppée. Le lexique populaire des « conjoncturés » s'est enrichi du nom des nouveaux laissés-pour-compte : les « compressés », les « alignés », les « bloqués ».

Cette rigueur nouvelle — tout au moins chez certains — n'a évidemment pas été acceptée de bonne grâce. Des grèves, des manifestations, quelques mouvements sociaux ont agité plusieurs secteurs : les médecins, les chauffeurs de taxi, les étudiants, les enseignants, les parents d'élèves, les agents parapublics se sont, entre autres, signalés. L'action collective n'est pas venue des plus démunis : l'expérience montre qu'elle est moins proportionnelle à l'intérêt des agents sociaux qu'aux moyens dont ils disposent pour se faire entendre. Mais, bien que sporadiques et sans liaison véritable entre eux, tous ces mouvements ont montré l'ampleur des déceptions, des frustrations et des atteintes. Des aspirations professionnelles étaient stoppées et des revenus amoindris. Les mécanismes par lesquels les problèmes étaient traditionnellement résorbés — cooptation des élites revendicatrices, réponses financières aux demandes sociales, etc. — ont été rendus inopérants par la crise. Le jeu social, avec la restriction des ressources, était devenu incontestablement plus serré.

Ces années difficiles ont été également caractérisées par la tension continue des rapports entre les diverses communautés « nationales » composant la société ivoirienne. Nouvel effet endogène du processus de crise, les appétits ivoiriens se sont reportés sur des secteurs d'activité et des postes professionnels laissés jusque-là au zèle industriel d'étrangers : la compétition est devenue beaucoup plus aiguë dans le domaine des transports, du commerce, de la domesticité, etc. La montée des demandes a érigé en enjeu politique immédiat la question de la maîtrise par des nationaux d'un certain nombre d'activités économiques ; demandes devenues plus cruciales et, en même temps, plus difficiles à satisfaire — ambiguïté foncière au principe même d'une crise — que dans les années de croissance.

Les événements spécialement politiques ont contribué, à leur manière, à parachever ce sombre tableau. Si le sociologue doit se garder d'interpréter comme des signes pathologiques l'incertitude et l'agitation qui, alternativement, anéantissent et secouent la scène politique, il ne peut négliger les usages sociaux et les représentations auxquels donnent lieu un certain nombre de faits. De ce point de vue, le problème de la succession présidentielle, rendu inévitable par la création, en 1980, d'un poste de vice-président, mais en même temps rendu insoluble par sa non-affectation, a pu donner l'impression sinon d'une vacance, tout au moins d'une indétermination du pouvoir, doublant ainsi la crise économique d'une crise politique. Ce que certains ont bien abusivement qualifié de vide institutionnel s'est accompagné par contre d'un certain nombre de comportements mal vécus par tous ceux qui, dans le pays, exercent une parcelle de responsabilité. La course à la succession a indubitablement cancérisé les rapports au sommet de l'État, moins probablement parce que les chefs de faction auraient été exclusivement animés par le besoin de se bien placer que parce que leurs moindres faits et gestes étaient aussitôt interprétés à la lumière du problème de la relève. Quoi qu'ils fissent, les leaders politiques étaient soupçonnés de ne préparer que leur avenir présidentiel. Le climat était donc devenu malsain à l'intérieur même de l'élite dirigeante et il est certain que ce jeu de massacre, largement construit par la rumeur, a fini par lasser le chef de l'État, pourtant probablement amusé et intéressé au début de l'aventure par les faux pas, les

découvertes hâtives et les maladresses des prétendants. Fait plus grave au regard des intérêts de la collectivité : l'incertitude savamment entretenue par M. Houphouët-Boigny au sujet de sa succession avait fini par affecter de nombreux domaines qui appelaient des décisions engageant l'avenir non immédiat. L'horizon décisionnel dans de nombreux services d'État se limitait aux prochains mois, hypothéquant tout travail de gestion et indisposant les partenaires économiques extérieurs.

L'ouverture politique décidée en 1980 avec l'abandon des listes officielles du parti et la mise en place, pour les élections législatives et municipales, d'un système semi-compétitif, en précipitant l'arène publique ivoirienne dans un mouvement brownien, a indirectement conforté l'impression d'une crise globale par l'assimilation, opérée communément, et aussi illusoire que tenace, du polycentrisme et de l'ingouvernabilité. En raison de la découverte des mécanismes électoraux semi-concurrentiels, et du fait que le parti continuait à imposer l'unité idéologique et politique, les luttes électorales, souvent très vives et même verbalement violentes, avaient eu tendance à s'exprimer en termes exclusivement personnels. En résultaient de très nombreuses rancœurs et de multiples situations de blocage institutionnel, et la vie politique locale a été probablement la moins épargnée par cette évolution, chaque leader déçu par le suffrage s'efforçant de mobiliser sa clientèle et de mettre en péril la gestion des municipalités en invitant, par exemple, à ne pas s'acquitter des taxes de marché. Une grande partie de l'activité des préfets et des sous-préfets a consisté, depuis 1980, à apaiser les ressentiments, relancer la vie communale, et de nombreuses délégations du parti, composées des plus hauts responsables du pays, ont été régulièrement dépêchées dans toutes les régions pour des tâches de réconciliation.

Enfin, le blocage de la régulation strictement économique a eu pour effet de faire porter sur le système politique un certain nombre d'aspirations et de demandes, tout en rendant plus aigus les rapports intergénérationnels en son sein. L'arrogance des jeunes cadres vécue — c'est-à-dire dénoncée — par les plus vieux sur le registre moral, les nombreux problèmes de présence qui ont opposé entre eux, çà et là, des responsables du parti, des ministères et des administrations doivent être sociologiquement entendus comme de véritables conflits de classes d'âge, évidemment activés par la rareté des promotions et le décalage grandissant entre les espoirs nés de la période de prospérité et les chances réelles de réalisation après 1978.

Dans cette perspective, il ne faut certainement pas sous-estimer le sens et la portée d'un certain nombre de termes qui revenaient régulièrement dans les interventions officielles. Certes, le congrès était placé sous les signes de la maturité et de la vérité, mais combien plus pertinentes étaient les nombreuses allusions à la « décrispation », à la « clarification » et les dénonciations de « jalousie ». De la même façon que, dans le contexte de crise, les appels répétés à « l'unité », la « paix », la « cohésion » et les remerciements adressés aux populations qui ont su accepter les « nécessaires sacrifices » prenaient un relief sociologique particulier. S'il fallait une preuve *a contrario* des tensions qui s'exerçaient dans la vie ivoirienne, il suffirait de signaler la fréquence inhabituelle des réunions du Conseil national tenues depuis 1981. Organe de concertation réuni par

le chef de l'État et composé des cadres du parti, de l'État et des représentants des groupes socio-professionnels, il atteste, en même temps que le souci du pouvoir de négocier et de faire légitimer ses décisions et ses projets, le potentiel de dissensions abrité alors par la société ivoirienne ou, pour être plus précis, par la société ivoirienne urbaine, puisque, conformément aux mécanismes d'exploitation et de domination qui tendent à les exclure de tout processus de mobilisation collective, les communautés rurales et paysannes n'ont que peu ou pas bougé pendant cette période.

Calmer le jeu social en relançant l'économie

L'amélioration très sensible de la situation — la campagne de café et de cacao 1984-1985 a été, record historique, de plus de 850 000 tonnes — les premiers effets d'une politique drastique qui a, par exemple, contenu les importations au point, cette année, de permettre leur couverture à 180 % par les exportations, et le très net redressement des liquidités qui a suivi (7) ont certainement permis une nouvelle donne. Et, sans qu'elles en soient la conséquence directe — c'est le lieu de rappeler que si l'explication doit être l'objectif de l'analyse sociale, son approche exige une très grande prudence — les relances décidées au cours du VIII^e congrès, dans les domaines politique et économique, doivent être étudiées à la lumière des insatisfactions rentrées, des demandes contenues et, plus généralement, du « mal vivre » qui commençait à miner la société ivoirienne en faisant douter certaines de ses couches sociales et certaines de ses générations.

Il est tout à fait évident qu'un certain nombre de décisions ou de résolutions ont été arrêtées en vue de répondre à ces attentes. Plusieurs des orientations, sinon des mesures, font tout d'abord droit à des revendications à tonalité nationaliste. Ainsi a-t-il été solennellement demandé « que les étrangers se conforment aux lois du pays et les respectent » (8) et l'importante communauté libanaise de Côte-d'Ivoire a été manifestement visée par les propos du chef de l'État — dénonçant, dans sa conférence de presse, les fraudes et malversations dont se rendraient coupables beaucoup de ses membres — de même que par les insistantes recommandations de la Commission de l'économie et des finances tendant à ce que le commerce, où s'illustrent précisément les Levantins, s'ouvre de plus en plus aux nationaux et qu'en tout état de cause les commerçants non ivoiriens recrutent du personnel local. Certains des observateurs ont vu dans ces multiples allusions la fin de la bienveillante protection dont les Libanais bénéficiaient jusqu'à présent.

Le monde rural, déjà visé par le relèvement des prix d'achat du café, du cacao et du coton pour la campagne agricole qui débute le 1^{er} octobre, trouvera matière à nouvelle satisfaction dans l'invitation faite par le

(7) Auquel n'a pas peu contribué le rééchelonnement de la dette extérieure obtenu ces deux dernières années, qui a réduit de moitié, environ, les remboursements. Il se chuchote à Abidjan que la masse d'argent frais disponible ne trouve pas tous les pre-

neurs attendus sur place et que le pays, pourtant passablement endetté, prêterait à l'étranger.

(8) Discours de clôture du ministre L. Dona-Fologo.

congrès à la BNDA (Banque nationale pour le développement agricole) de mieux jouer son rôle de soutien au petit paysannat alors même que, depuis quelques années, ses relations s'étaient singulièrement aggravées avec ses clients accusés de ne pouvoir, ou vouloir, rembourser leurs dettes. La recommandation de relancer le développement du tissu agro-industriel vise évidemment, par la transformation sur place des produits agricoles, à augmenter la valeur ajoutée générée dans le pays.

S'il convient bien sûr de ne point confondre projet et réalisation, il ne faut certainement pas non plus sous-estimer la volonté et la capacité des dirigeants de passer aux actes. En outre, l'inventaire des résolutions peut être, à sa manière, lu comme un cahier de doléances en voie d'être satisfaites et comme le registre, implicite, de quelques problèmes ayant particulièrement retenu l'attention du pouvoir. Le contentement des parents d'élèves sera acquis dès lors que, conformément aux vœux du congrès, les enfants des écoles primaires seront transportés gratuitement par la SOTRA. Les populations rurales seront satisfaites si, comme l'a demandé la Commission de l'équipement, l'hydraulique villageoise est désormais gérée par les acteurs locaux : on sait que de très nombreux conflits ont surgi en ce domaine entre la SODECI, service concessionnaire des eaux, et les villageois depuis que l'entretien des puits et des pompes leur est facturé. Les cadres publics ou privés — et, s'ils n'ont pas été officiellement visés par les mesures suivantes, ils en seront, à n'en pas douter, les bénéficiaires principaux — obtiendront une baisse des tarifs sur les vols intérieurs d'Air Ivoire et sont assurés que des facilités leur seront accordées pour accéder à la propriété des logements économiques de la SICOGI et de la SOGEFIHA. La « grâce » présidentielle est également acquise aux quelques centaines d'agents des établissements publics nationaux qui s'étaient mis en grève, ce dernier été, à la suite des mesures d'alignement prises dans le secteur parapublic.

D'autres mesures, si elles visent à satisfaire tel ou tel groupe, sont surtout remarquables par la rupture qu'elles induisent dans les orientations de politique économique du gouvernement. Elles devraient conduire à une véritable relance des activités du pays : telles sont, par exemple, les décisions de développer sensiblement le réseau routier bitumé, d'augmenter le salaire des fonctionnaires bloqué depuis trois ans — des applaudissements très nourris ont crêpité à cette annonce —, d'incorporer dans l'administration les 1 200 chômeurs diplômés de l'université venus s'inscrire au Ministère de la Fonction publique, de mettre en place le circuit national de la deuxième chaîne de télévision, de développer le programme de formation et d'équipement informatique, etc.

Déjà suggérée par la principale résolution de la Commission sociale et culturelle qui demande une « politique de maintien de l'emploi » — et dont on peut penser, parce qu'elle semblerait méconnaître les options de ces dernières années, qu'elle n'a pas été avancée sans être rendue compatible avec les nouvelles orientations générales — cette relance économique et sociale devrait valoir quelques frictions entre les autorités ivoiriennes et les responsables du FMI et de la Banque mondiale. Leur réaction sera intéressante à observer dans les mois suivant ce congrès. Le gouvernement ivoirien semble avoir pris les devants, puisque M. Houphouët-Boigny a déclaré, lors de sa conférence de presse : « Nous venons de pré-

venir la Banque mondiale et le FMI que, dans nos prochains entretiens avec ces deux organisations financières internationales, l'on tienne compte de notre volonté de ne pas arrêter notre croissance économique et de garder une partie de nos fonds pour le progrès économique et social ».

Ce point nous paraît très important. Il est absolument évident que les orientations monétaires, financières et économiques de ces deux organismes ne s'embarrassent guère des problèmes sociaux internes que, *nolens volens*, les gouvernements soumis à leur contrôle vigilant sont obligés de prendre en charge. Une politique de « vérité des prix » peut aider évidemment à redresser les finances publiques, mais elle peut être grosse de troubles internes comme on en a vu, ces derniers temps, en Tunisie, au Maroc, en Jamaïque, au Brésil, en Argentine et ailleurs. De plus, sans même insister sur la situation économique chilienne pourtant produite par des émules des « Chicago boys », la mise en œuvre d'une politique libérale n'est pas partout, il s'en faut de beaucoup, couronnée de succès : le cas de la Turquie où la consommation intérieure a, sous l'égide du FMI, été nettement contenue au bénéfice des activités d'exportation et qui se retrouve pourtant aux prises avec la diabolique trinité du déficit du budget, de l'alourdissement de la dette extérieure et d'une forte inflation, n'entraîne pas une confiance absolue dans la thérapeutique dite orthodoxe des banquiers planétaires.

Au contraire, conscient de ce que la sacro-sainte stabilité politique et sociale doit à la reprise de la croissance économique, le gouvernement ivoirien, avec les mesures annoncées au cours du VIII^e congrès, dérive sensiblement des principes qui lui étaient jusque-là imposés. Les effets qui devraient en résulter — l'augmentation des ressources en circulation, à travers notamment l'amélioration des revenus agricoles et de ceux de la fonction publique, le redémarrage de l'investissement public, etc. — font de la réorientation gouvernementale une économie de la demande et tendent à apparenter le système global de ces mesures au modèle keynesien. Il est possible que ce schéma, qui n'est évidemment pas en odeur de sainteté à la Banque mondiale et au FMI, et à condition que soient maîtrisées l'inflation (qui ne manquera pas d'être réactivée) et les importations, soit finalement plus efficace pour redynamiser une économie en développement que pour relancer les économies occidentales qui sont structurellement fort différentes de celles des années 30 (9). La phrase du leader ivoirien, citée plus haut, n'est pas seulement intéressante pour les tensions futures qu'elle annonce entre Abidjan et Washington, mais aussi parce qu'elle suggère, sur le mode implicite, que les dernières et, semble-t-il, très importantes masses d'argent rentrées ne seront pas conservées et/ou réservées exclusivement au remboursement de la dette extérieure. Il ne s'agit pas ici d'un « coup » semblable à celui du président péruvien qui a décidé, arbitrairement, d'alléger le fardeau de la dette en ramenant le ratio des remboursements à 10 % de la valeur annuelle des exportations. La Côte-d'Ivoire ne s'achemine certainement pas vers cette solution. Mais il est possible que les ressources nouvelles de la Caisse de stabilisation ne soient budgétisées qu'à hauteur des prévisions — basses, conformément aux données de la conjoncture — et que l'important solde

(9) On sait, par exemple, que l'intégration internationale des économies contemporaines peut faire échouer toute politique isolée de relance...

des recettes, échappant au contrôle du FMI et de la Banque mondiale, soit utilisé en pleine souveraineté, d'aucuns diront en pleine discrétion, par l'exécutif ivoirien.

On s'aperçoit ainsi que, même placée sous la tutelle attentive de ces deux organismes tentés d'y vouloir faire « la pluie et le beau temps », la Côte-d'Ivoire, aidée il est vrai par une fructueuse campagne des productions pérennes, manifeste une claire volonté politique d'autonomie. Quels que soient les résultats qui suivront ces mesures — et il est certainement trop tôt pour considérer, comme ses dirigeants, que la crise est finie, tant les effets sociaux peuvent être décalés dans le temps — ce ne sont pas là les moindres enseignements qu'on peut tirer de ces assises. Il est enfin possible qu'au sein même des dirigeants ivoiriens, et avant l'arbitrage présidentiel, des tendances différentes, voire de sérieux clivages, soient apparus entre partisans du maintien de l'austérité, partisans de la relance et partisans d'une politique économique intermédiaire. Faute de moyens d'investigation, il est impossible d'identifier nommément ces éventuels groupes, de repérer leur stratégie politique et de découvrir les forces sociales qu'ils représentent. Les prises de position individuelles ultérieures au congrès et l'intensité variable du soutien accordé à ces mesures devraient permettre de satisfaire notre curiosité.

Calmer le jeu politique en multipliant les mandats et en supprimant la vice-présidence

Le moins que l'on puisse dire de l'ensemble des décisions strictement politiques arrêtées entre le 9 et le 12 octobre, c'est qu'elles constituent en quelque sorte le pendant de la nouvelle politique économique. La relance économique se prolonge d'une relance politique, sans qu'on puisse encore apprécier le système de tous les rapports qui les unissent, hormis le fait, qui pèse sur ces deux relances comme une variable intermédiaire, que c'est l'amélioration financière récente qui a rendu possible cette double ouverture. Si l'injection de ressources nouvelles accrédite l'idée d'une nouvelle politique économique, les décisions de démultiplier les postes politiques et les sièges de pouvoir donnent à penser qu'on se trouve en présence d'une nouvelle économie politique, à la fois dans le sens d'une modification de la masse des ressources matérielles mises en jeu dans le champ politique et dans le sens où, les mandats politiques ouvrant naturellement ou consacrant des possibilités d'enrichissement, ce sont finalement de nouvelles opportunités d'accumulation et de prébendes qui sont offertes aux cadres ivoiriens.

Le Comité exécutif, créé lors du congrès de 1980 pour aider le leader ivoirien à reprendre en main le parti, est porté de 9 à 10 membres ; aux sortants, à qui la confiance est renouvelée, est adjoint M. Jean-Jacques Béchio, ministre de la Fonction publique, publiquement félicité par le chef de l'État pour l'action d'assainissement menée à la tête de son département : mises à la retraite effective de nombreux agents atteints par la limite d'âge mais demeurés dans leur poste ; radiation de quelques milliers de fonctionnaires fictifs des listes comptables ; alignement des rémunérations du secteur parapublic restructuré sur les grilles administratives

générales ; recensement exact des chômeurs diplômés ont été quelques-unes des opérations menées à bien dans ce ministère avec une fermeté et une efficacité qui ont permis de soulager les finances de l'État tout en dégageant de nouvelles ressources. Cette cooptation fait incontestablement figure de récompense.

Les autres organes du PDCI-RDA sont considérablement élargis : le Bureau politique passe de 32 à 58 membres et le Comité directeur de 100 à 208 membres. Cette dernière instance, structurée désormais en commissions permanentes, s'apparente presque à un Conseil national institutionnalisé tant il recrute dans la diversité des générations, des régions et des couches socio-professionnelles. Seule une analyse minutieuse des noms et des courants représentés par les nouveaux appelés pourrait suggérer le sens profond de ces élargissements. A l'heure où l'on écrit, il est trop tôt pour s'y risquer. Il semble cependant que le mouvement d'aspiration ait globalement concerné des cadres jeunes (30/40 ans) et qu'on ait mis en évidence des compétences plus que des profils spécialement politiques. Ce serait alors avoir tenu compte d'une réalité et d'une aspiration profondes dans le pays : la moitié de la population est mineure et grand, partout, est le désir de voir mieux gérer les richesses et les services. Le souhait de beaucoup, et notamment des jeunes, est en effet de voir moraliser l'ensemble des comportements quotidiens, ce qui va bien au-delà des quelques procès intentés à l'occasion de spectaculaires scandales. Ces élargissements, enfin, ramènent en arrière, puisqu'ils correspondent *grosso modo* aux effectifs politiques de la période prospère : c'est le congrès de 1980, tenu au début de la crise, qui avait opéré un net « dégraissage ». Dans cette même inspiration, le VIII^e congrès a décidé de porter de 147 à 175 le nombre de sièges à l'Assemblée nationale.

Ce large recrutement mis en œuvre dans l'élite politique se double d'une démultiplication des unités administratives : aux 37 communes existantes — entendez de plein exercice — sont adjointes 64 communes nouvellement créées, ce qui étend assez considérablement le champ de l'autonomie locale faisant de la Côte-d'Ivoire un pays pionnier de la décentralisation dans l'ensemble des États de colonisation et de tradition juridique françaises. Enfin, ce ne sont pas moins de 14 nouvelles préfectures qui sont installées. Quand on sait que le découpage administratif ivoirien doit autant à l'autorité du gouvernement qu'aux revendications des populations — la multiplicité des conflits et des redécoupages depuis 1960 en témoigne amplement (10) — et que l'installation des préfectures et des sous-préfectures vaut aux localités concernées des biens collectifs activement recherchés (dispensaire, maternité, adduction d'eau, électrification, école, etc.), on mesure l'ouverture sociale et économique qui pointe sous ces décisions politiques. Globalement, l'accroissement du nombre des postes politiques et des lieux de compétition devrait permettre de réguler quelque peu les aspirations des cadres concrétisées par l'extrême boulimie électorale qui les a saisis depuis l'ouverture de 1980 et que la flo-

(10) Voir par ex. A. Sissoko, *Aspects sociologiques de l'intégration nationale en Afrique noire occidentale : espace politico-administratif et intégration à l'État, le cas de*

la Côte-d'Ivoire, Thèse de doctorat de sociologie, Nice, Université de Nice, Faculté des Lettres, juil. 1982, 691 p.

raison des candidats pour les élections de cet automne 1985 ne dément pas.

L'un des points forts du congrès devait être bien évidemment le problème de la succession présidentielle. On peut dire que la rapidité et l'autorité avec lesquelles il a été réglé tranchent singulièrement sur la lente montée des incertitudes et l'accumulation des bruissements multiples qui ont précédé la décision. Il est incontestable à présent que c'est au cours du précongrès de Yamoussoukro que le principe de la vice-présidence a été abandonné, de nombreuses voix s'élevant pour regretter la stérile agitation que ce dispositif avait suscitée. L'Assemblée nationale ivoirienne, convoquée selon la procédure d'urgence dans la nuit du 11 au 12 octobre — la séance dura de 22 h à 4 h — a entériné la nouvelle rédaction de l'article 11 de la Constitution. Il est prévu qu'en cas « de vacance de la présidence de la République par décès, démission ou empêchement absolu constaté par la Cour suprême saisie par le gouvernement, les fonctions de président de la République sont exercées provisoirement par le président de l'Assemblée nationale et, si celui-ci est empêché, par le 1^{er} vice-président ». Interdiction est faite à l'intérimaire, par ce même article, de modifier la loi fondamentale, de recourir au référendum ou de changer le gouvernement. L'organisation de nouvelles élections présidentielles est prévue dans un délai de 45 à 60 jours. Il est enfin disposé que « les pouvoirs du Président élu moins de 12 mois avant la fin du mandat présidentiel en cours expirent en même temps que ceux de l'Assemblée nationale de la législature suivante ». Les discussions intervenues dans l'hémicycle, les réponses fournies par le président de l'Assemblée, M. Konan Bedié, ainsi que par le ministre de la Justice, M. Lazené Coulibaly, aux demandes d'éclaircissement des députés, enfin les précisions données par le chef de l'État lui-même dans sa conférence de presse du 14 octobre ont apporté des éléments supplémentaires d'information : ainsi, par exemple, le nouvel appelé cumulera-t-il, pendant l'intérim, les fonctions de président de la République et de président du parti ; de même aura-t-il le droit de se présenter aux élections présidentielles...

Peut-on, à l'heure actuelle, expliquer la mise en place de ce nouveau dispositif successoral sans se contenter des officiels exposés des motifs ? D'une analyse des diverses déclarations, du recouplement d'informations obtenues au cours de multiples entretiens on est en mesure d'avancer que deux facteurs ont emporté la décision : le pourrissement déjà évoqué du climat politique finissant par concentrer les rumeurs et les attentes autour de la Présidence elle-même et entraînant une certaine paralysie des activités et des initiatives dans tous les domaines ; l'exemple, ensuite, jugé unanimement malheureux du Cameroun et mentionné par maints intervenants et dans maints documents : interventions lors du précongrès, débats à l'Assemblée nationale, résolution de la Commission de politique générale, etc., au point que le chef de l'État a paru résumer, sur cette affaire, le sentiment général en déclarant, lors de sa conférence de presse : « Nous venons de voter la loi qui fait du président de l'Assemblée le président intérimaire en cas de vacance du pouvoir. Il dispose de 45 à 60 jours pour procéder à des élections présidentielles. Pendant ces 45 jours, il est le président intérimaire du gouvernement et du parti. Pour n'avoir pas compris cela au Cameroun, on a failli jeter le pays dans une guerre

civile, lorsque notre ancien collègue Ahidjo a démissionné, tout en voulant garder la direction du parti. C'est un malentendu qui a été tragique malheureusement. Nous, nous avons voulu éviter tout cela... ».

Cette explication, qui semble satisfaisante, n'épuise cependant pas le sens de cette réforme. Car d'autres interprétations ont été avancées, par des officiels et par des observateurs, qui ne paraissent pas toutes aussi pertinentes. Notamment celle qui consiste à dire que le président Houphouët-Boigny a fait droit, pour la troisième fois dans sa carrière, aux vœux opposés de ses concitoyens (11) et principalement bien sûr à ceux émanant des cadres du pays et des milieux traditionnels. Et de rappeler alors les coutumes du groupe Akan, de régime matrilineaire, dont relève le Baoulé Houphouët-Boigny et qui, ne donnant pas « au mort le droit à la parole », interdisent au vivant de tester, d'organiser sa propre succession et de connaître le nom de son remplaçant.

L'explication de l'abandon du ticket présidentiel par la montée d'un front du refus est des plus fragiles. Que des cadres aient exprimé leur mécontentement devant la tension grandissante engendrée par une vice-présidence pauvre en titulaire mais riche en prétendants, que les chefs traditionnels, gardiens des coutumes, aient manifesté leur agacement, rien n'est plus vrai. Mais en faire la cause directe du retrait de cette formule successorale revient à présupposer que le chef de l'État avait l'intention de s'obstiner dans son projet institutionnel. Rien n'est évidemment moins sûr que cela. S'il ne s'agissait que de respecter les traditions, on comprendrait mal qu'en maintes occasions le régime n'ait pas hésité à heurter de front les principes coutumiers par des législations (12) et par des réalisations audacieuses. La modernisation, toujours imposée aux élites traditionnelles, a constitué un défi permanent aux coutumes. Au surplus, on ne voit pas pourquoi cette force profonde et irrésistible en 1985 n'aurait pas été aussi efficiente en 1980. En réalité, ce type d'explication se réduit à un système de rationalisation *a posteriori* de l'action politique. Il laisse la place libre à une interprétation qui met en avant l'habileté tactique du leader ivoirien. Dans cette perspective, on veut suggérer que les militants, lors du précongrès, que les chefs traditionnels, depuis 1980 et jusqu'à cet hommage solennel que M. Houphouët-Boigny leur a rendu lors du congrès, ont eu d'autant plus de latitude à exprimer leur opposition au dispositif successoral mis en place que le chef de l'État, sans doute échaudé dès le début par les effets pervers trop importants qui se développaient, n'avait probablement plus, depuis quelque temps, l'intention de le mettre en œuvre. Il n'a sans doute pas déplu à ce dernier de laisser se déverser les plaintes et les regrets pour mieux mettre en évidence son souci final de se ranger à l'avis de ses concitoyens. Un prince machiavélien pointerait sous Houphouët. Telle est notre hypothèse. Elle trouve quelque vraisemblance lorsqu'on examine l'histoire ivoirienne et la façon dont le chef de l'État a conduit les affaires publiques. Son habileté manœuvrière, érigée en art gouvernemental, lui a continûment rendu pos-

(11) Après l'abandon, en 1966, de son projet de double nationalité des ressortissants du Conseil de l'Entente et, plus récemment, du retrait de son projet d'adjoindre des suppléants aux députés.

(12) Par exemple, suppression de la dot, des funérailles somptueuses, éradication des régimes matrilineaires et des systèmes patriarcaux, etc.

sible de jouer alternativement sur telles forces régionales, telles catégories sociales, telles personnalités.

En outre il n'a jamais paru disposé à se laisser contraindre dans son action par de lourds mécanismes institutionnels et par des procédures automatiques : l'abandon de la vice-présidence lui a sans doute permis de regagner la marge de manœuvre à laquelle il est sensible. La nouvelle formule successorale, consacrée par le VIII^e congrès, ne dispose-t-elle pas, cependant, pour l'avenir et ne s'impose-t-elle pas ainsi à M. Houphouët-Boigny ? Il semble que là encore il faille être extrêmement prudent et se garder de confondre les objectifs immédiats visés par la mise en place du nouveau dispositif et les conditions de l'action présidentielle. Si le leader ivoirien a voulu apaiser les rapports politiques internes et détourner les attentes de la magistrature suprême, la nouvelle réforme constitutionnelle lui en a assurément donné les moyens, puisqu'elle tend logiquement à déplacer les enjeux vers la présidence de l'Assemblée nationale. La réaction immédiate de certains observateurs conforte parfaitement cette idée (13). Le rôle des électeurs et des députés paraît soudain considérablement augmenté. Et s'il en est bien ainsi, nul doute que le président de l'Assemblée, devenu président intérimaire de la République, aura de très fortes chances d'assurer la relève. Dans ces conditions, il est tout à fait vraisemblable qu'on assistera, à l'automne 1985, à l'occasion des élections législatives et même municipales, à l'approfondissement — car il est déjà en œuvre depuis 1980 — du travail de structuration et de polarisation de l'ensemble des candidatures sous les bannières de quelques prétendants.

Pourtant, on n'est pas du tout assuré, ici, que les règles du jeu successorale seront bien celles-ci. Que la réforme, comportant un dispositif clair et « transparent », ait apporté les soulagements attendus, cela est évident. Mais que, selon l'un des slogans du congrès, on ait assisté, dans cette question précise, à une entreprise de « clarification », qu'on nous permette d'en douter encore. D'une part, en effet, le président en exercice n'a pas forcément renoncé à une formule transitoire d'association aux affaires d'un successeur pressenti par lui seul, et le texte de la réforme relatif à la vacance du pouvoir laisse le champ juridique libre à une telle formule. Et deux phrases, prononcées par le chef de l'État lors de sa conférence de presse, ne laissent pas d'entretenir le doute sur la portée réelle de la révision constitutionnelle. Alors même que celle-ci semble le priver de peser sur le choix du successeur et qu'elle ne conduit qu'à faire rebondir, dans un autre cadre, le problème de la succession, M. Houphouët-Boigny a successivement déclaré : « Le débat sur la succession est définitivement clos » et « ... je suis beaucoup plus libre pour choisir, en toute quiétude, le profil de celui qui assurera la continuité ». Ne serait-ce pas là l'aveu que la succession, justement, est loin d'être réglée et que, ayant réussi à détourner l'essentiel de l'attention sur d'autres lieux et d'autres élections, il se ménage les meilleures possibilités d'assurer sa relève ? Ce ne sont évidemment ici que des hypothèses. Le temps, et les acteurs, se chargeront de les vérifier.

(13) Cf., par exemple, Siradiou Diallo, « Côte-d'Ivoire : Et maintenant la course aux sièges de député », *Jeune Afrique* 1294, 23 oct. 1985, pp. 28-29.

Il reste alors une question qui ressemble de plus en plus à un mystère : pourquoi, un jour d'automne 1980, M. Houphouët-Boigny a-t-il imaginé la création d'une vice-présidence ? La littérature sur la vie politique ivoirienne actuellement disponible, parce que lacunaire lorsqu'elle n'est pas contradictoire, ne contribue pas à éclairer ce point. Les historiens, à supposer qu'ils soient mieux armés que les analystes du temps présent, se chargeront peut-être de fournir des réponses satisfaisantes. S'il s'était agi, comme certains l'avancent maladroitement, de soulager le président de l'Assemblée nationale de la pression qui s'exerce sur le rôle de dauphin, on aurait du mal à expliquer le retour à cette formule dès 1985. S'il s'était agi, comme d'autres l'affirment, de confirmer la disgrâce dont fut alors frappé M. Philippe Yacé, la réforme constitutionnelle aurait alors été bien vaine car, préalablement déchu de son poste de secrétaire général du parti repris en main par M. Houphouët-Boigny, les députés étaient déjà largement dissuadés de lui confier à nouveau la présidence de l'Assemblée. La création de cette vice-présidence a donc été probablement une opération disjointe du discrédit dont fut victime le maire de Jacqueville. Annoncée après les élections présidentielles et donc logiquement non pourvue jusqu'aux suivantes, elle avait le grand avantage d'affranchir le président d'un mécanisme institutionnel qui le contraignait par son caractère d'automaticité. Raison de plus pour ne pas le croire davantage lié par celui qui a été imaginé lors de ce VIII^e congrès.

(26-28 octobre 1985)